

## Direction des collectivités locales et des élections Bureau du contrôle de la légalité et des élections

### LES DONNÉES ESSENTIELLES

#### Références

Code de la commande publique

<u>Décret n°2022-767 du 2 mai 2022</u> portant diverses modifications du Code de la commande publique

Arrêtés du 22 décembre 2022 (NOR : <u>ECOM2235715A</u> et <u>ECOM2235716A</u>) Fiche « La publication des données essentielles de la commande publique »

#### Introduction

Les articles L. 2196-2 et L. 3131-1 du Code de la commande publique imposent aux acheteurs ou aux autorités concédantes de rendre accessibles sous un format ouvert et librement réutilisable les données essentielles des marchés publics ou contrats de concession sous réserve des dispositions relatives aux informations confidentielles.

Les articles R. 2196-1 et R. 3131-1 du même code prévoient que l'acheteur ou l'autorité concédante publie sur le portail national des données ouvertes les données essentielles des marchés publics et des contrats de concessions.

Cette fiche concerne uniquement les marchés publics notifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et les contrats de concessions conclus à compter de cette même date.

#### Délai de publication des données essentielles des contrats de la commande publique

L'acheteur doit publier, dans les 2 mois à compter de la notification du <u>marché public</u> au titulaire, 24 données obligatoires et 21 données conditionnelles (qui ne sont remplies que dans des cas particuliers précisés par les arrêtés précités) relatives aux marchés en question.

Dans le cadre des <u>concessions</u>, l'autorité concédante doit publier, **avant le début d'exécution du contrat**, 14 données obligatoires et 9 données conditionnelles.

Les données relatives à la modification ou à la <u>sous-traitance</u>, lorsqu'elles ne sont pas connues lors de la déclaration initiale, **doivent être publiées dans les 2 mois de leur notification**.

#### Modalités de publication

Ces données sont publiées par l'acheteur sur le portail national des données ouvertes (<u>www.data.gouv.fr</u>)

Pour cela, l'acheteur le fait :

- soit en les renseignant dans son profil d'acheteur
- soit en les renseignant dans son logiciel financier ou achats connectés au PES Marché (Protocole d'Échange Standard),

• soit en les saisissant directement sur data.gouv.fr selon le schéma 2.0 des données essentielles de la commande publique.

### Les données des marchés publics

Tous les marchés répondant à un besoin dont la valeur est supérieure à 40 000,00 € HT sont concernés.

Les données à publier sont :

Don	nées à renseigner	Aide à la complétude
Numéro d'identification unique du marché		Il est composé de 1 à 16 caractères alphanumériques librement déterminé par l'acheteur
Caractéristiques de l'acheteur		L'acheteur est identifié par son numéro SIRET
	Nature du marché	Marché Marché de partenariat Marché de défense ou de sécurité
	Objet du marché	
	Technique d'achat	Accord-cadre Concours Système de qualification Système d'acquisition dynamique Catalogue électronique Enchère électronique « sans objet »
	Modalités d'exécution	Tranches Bons de commande Marchés subséquents « sans objet »
	Numéro d'identification unique de l'accord-cadre	Champ conditionnel, à renseigner uniquement en cas de marché subséquent
Caractéristiques	CPV	Code CPV / donnée essentielle normée permettant de regrouper les marchés par secteur d'achat
du marché	Procédure de passation	Procédure adaptée Appel d'offres ouvert Appel d'offres restreint Procédure avec négociation Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable Dialogue compétitif
	L'identifiant du lieu principal d'exécution	Code Postal Code INSEE
	Durée du marché	Durée maximale du marché, elle inclut toutes les tranches, et toutes les reconductions possibles. Cette donnée est exprimée en mois, arrondie, le cas échéant, à l'entier supérieur
	Date de notification du marché	Date de notification du marché par l'acheteur
	Considération sociale	Clause sociale

		Critère social Marché réservé Pas de considération sociale
	Considération environnementale	Clause environnementale Critère environnemental Pas de considération environnementale
	Marché innovant de travaux, services ou fournitures innovants	Oui ou non
	Origine des produits	Part de produites issus de l'union européenne, dont la part de produits français relative aux denrées alimentaires, véhicules, produits de santé et habillement
	CCAG de référence	Travaux Maîtrise d'œuvre Fournitures courantes et services Marchés industriels Prestations intellectuelles Techniques de l'information et de la communication Pas de CCAG
	Nombre d'offres reçues	L'acheteur recense toutes les offres reçues y compris les offres anormalement basses, irrégulières, inacceptables et inappropriées
Caractéristiques financières du marché	Montant HT forfaitaire ou estimé maximum en euros	Le montant du marché doit correspondre au montant hors taxes sur toute la durée du contrat, toutes phases et toutes tranches cumulées, toutes reconductions possibles incluses, ou au montant maximum dans le cas d'un accord-cadre. Dans le cadre des marchés à prix unitaires ou à unités d'œuvre, il faut renseigner l'estimation du montant prévisionnel pour la durée totale du marché
	Forme du prix	Unitaire Forfaitaire Mixte
	Type de prix	Définitif ferme Définitif actualisable Définitif révisable Provisoire
	Avance Taux de l'avance	Oui ou non À renseigner uniquement si le marché prévoit le
		versement d'une avance
	Identifiant du titulaire	Le numéro d'identification de titulaire du marché est, de préférence, son numéro SIRET. Néanmoins, peuvent être utilisés les numéros TVA, TAHITI, RIDET, FRWF, HORS-UE (Cf. fiche DAJ)
Identification du titulaire		Solidaire Pas de groupement
	Sous-traitance déclarée pendant la phase de	Oui ou non

	passation	
	· ·	Date de publication sur le portail national des données ouvertes
	l'acte spécial de sous- traitance	Nombre entier attribué par l'acheteur en ordre croissant selon l'ordre de notification de l'acte spécial de sous-traitance (exemple : 1 = premier sous-traitant, 2 = deuxième sous-traitant,)
	Identifiant du sous-traitant	Numéro d'identification du sous-traitant est, de préférence, son numéro SIRET. Néanmoins, peuvent être utilisés les numéros TVA, TAHITI, RIDET, FRWF, HORS-UE
	traitance en mois	Durée maximum possible exprimée en mois et arrondi à l'entier supérieur
	spécial de sous-traitance	Date de notification de l'acte spécial de sous- traitance par l'acheteur
Sous-traitance	attribué au sous-traitant	Montant maximal hors taxes sur toute la durée du contrat de sous-traitance, toutes reconductions possibles incluses, ou au montant maximum dans le cas d'un accord cadre
	Modalités de variation du prix du contrat de sous- traitance	
	Date de publication des données essentielles de l'acte spécial de sous-traitance	Date de publication sur le portail national des données ouvertes
		Nombre entier attribué en ordre croissant en suivant l'ordre de notification des modifications
	Durée modifiée du marché public en nombre de mois	Durée totale du marché après modification
	Montant modifié du marché public en euros HT	Nouveau montant HT du marché après modification
Modification du marché	Identifiant du titulaire modifié	Numéro d'identification du nouveau titulaire est, de préférence, son numéro SIRET. Néanmoins, peuvent être utilisés les numéros TVA, TAHITI, RIDET, FRWF, HORS-UE
	Date de notification de la modification apportée au marché public	<b>'</b>
	Date de publication des données essentielles de la modification	Date de publication sur le portail national des données ouvertes
	l'acte spécial de sous- traitance modifié	Nombre entier attribué par l'acheteur en ordre croissant selon l'ordre de notification de l'acte spécial de sous-traitance (exemple: 1 = premier sous-traitant, 2 = deuxième sous-traitant,)
	de sous-traitance en mois	Durée totale du contrat de sous-traitance modifié est exprimée en mois et arrondie à l'entier supérieur
Modification de la sous-traitance	Date de notification de la	Date de notification de la modification l'acte

	de sous-traitance	
l'exécution	de l'acte spécial de sous- traitance	Montant maximal hors taxes sur toute la durée du contrat de sous-traitance, toutes reconductions possibles incluses, ou au montant maximum dans le cas d'un accord cadre après modification
	Date de publication des données essentielles de la modification de l'acte spécial de sous-traitance	

# Les données des contrats de concessions

Tous les contrats de concessions sont concernés. Les données doivent être publiées impérativement avant le début d'exécution du contrat.

Les données à publier sont :

Don	nées à renseigner	Aide à la complétude
Numéro d'identification unique du contrat de concession		Il est composé de 1 à 16 caractères alphanumériques librement déterminé par l'acheteur
Les données relatives aux caractéristiques de l'autorité concédante		L'autorité concédante est identifiée par son numéro SIRET
Caractéristiques du contrat de concession	La nature du contrat	Travaux Services Concession de service Concession de service publication Délégation de service public
	L'objet du contrat	
	La procédure de passation	Négociée ouverte Non négociée ouverte Négociée restreinte Non négociée restreinte
	La durée du contrat en mois	Durée initiale du contrat exprimée en mois et arrondie à l'entier supérieur
	La date de début d'exécution du contrat	
	La date de signature du contrat par l'autorité concédante	
	La considération sociale	Clause sociale Critère social Concession réservée Pas de considération sociale

	La considération environnementale	Clause environnementale Critère environnemental
Les caractéristiques d'identification des opérateurs économiques	L'identifiant du concessionnaire	Pas de considération environnementale Le numéro d'identification du concessionnaire est, de préférence, son numéro SIRET. Néanmoins, peuvent être utilisés les numéros TVA, TAHITI, RIDET, FRWF, HORS-UE
Les caractéristiques financières du contrat	attribuée en euros Le montant hors taxes des subventions et avantages en	avantages octroyé par les tiers pour l'exploitation
	La date de publication des	de la concessionnaire Date de publication sur le portail national des données ouvertes
La modification du contrat de concession	de la modification La durée modifiée du marché	Nombre entier attribué en ordre croissant en suivant l'ordre de notification des modifications  Durée totale de la concession après modification exprimée en mois, arrondie à l'entier supérieur
	La valeur globale hors taxes modifiée en euros	Nouveau montant de la concession après modification
	La date de signature de la modification du contrat de concession	Date de signature de la modification par l'autorité concédante
	La date de publication des données essentielles de la modification	Date de publication sur le portail national des données ouvertes
Les données d'exécution du contrat de concession	Les dépenses d'investissement hors taxes en euros réalisées par le concessionnaire	Montant total des dépenses d'investissement réalisées par le concessionnaire durant l'année écoulée
(à publier tous les ans)	tarifs à la charge des usagers	L'apparition d'un nouveau tarif en cours d'exécution impose une publication de celui-ci dans les deux mois suivants
	euros des principaux tarifs à	L'apparition d'un nouveau tarif en cours d'exécution impose une publication de celui-ci dans les deux mois suivants
	La date de publication des données annuelles relatives à l'exécution du contrat de concession	

# Pour aller plus loin

Le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique vous propose la fiche « La publication des données essentielles de la commande publique » : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-fiche-technique-sur-la-publication-des-donnees-essentielles-de-la-commande-publique">https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-fiche-technique-sur-la-publication-des-donnees-essentielles-de-la-commande-publique</a>